

ETABLISSEMENT :

DEMANDE DE RECONDUCTION De la SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

SPORT CONCERNÉ * :

Un dossier par sport (tout dossier incomplet sera rejeté)

Pour la rentrée scolaire : 20..

- Références**
- ⇒ Circulaire ministérielle n°96-291 du 13/12/1996 (B OEN n°47 du 26 décembre 1996)
 - ⇒ Charte des sections sportives scolaires du 13 juin 2002 (BOEN n°25 du 20 juin 2002)
 - ⇒ BOEN du 24 mars 2003 sur les examens et le suivi médical
 - ⇒ Circulaire rectorale DOS2 n°489 du 31 mars 2009
 - Lettre de rentrée EPS 2010/2011

Ces textes sont consultables sur le site EPS académique : <http://www.ac-orleans-tours.fr/eps>

Procédure

Les dossiers de demandes de RECONDUCTION dûment complétés seront adressés au

Rectorat, service DOS 2 avant le **1er décembre 2010** par courrier postal ou électronique après avoir recueilli les avis

- ① du conseil d'administration de l'établissement
- ② des partenaires sportifs

Le service de la DOS se charge de l'envoi du dossier auprès du service départemental UNSS et de l'IA DSDEN

Ils seront ensuite soumis à l'avis des corps d'inspection EPS.

Fonctionnement

D'une manière générale, il convient de rappeler que les activités sportives doivent trouver leur place grâce à un aménagement des horaires compatible avec un suivi normal de la scolarité. La coordination pédagogique de la section doit être assurée par un professeur d'EPS de l'établissement. L'encadrement est fait soit par les enseignants d'EPS, soit par les cadres sportifs diplômés, en accord avec le professeur coordonnateur de la SSS.

Enfin, il ne peut y avoir en aucun cas substitution d'un entraînement sportif aux cours obligatoires d'éducation physique et sportive ou à la pratique au sein de l'Association Sportive de l'établissement.

Il convient d'envisager le fonctionnement des sections sportives scolaires en ayant recours à des moyens dégagés au plan local (dotation globale horaire de l'établissement, partenaires extérieurs ...).

Suivi

Un bilan de fonctionnement de la SSS sera présenté au dernier conseil d'administration de l'établissement.

Un bilan triennal (ci-joint) doit être fourni au service DOS 2 du rectorat dans le cadre de la demande de reconduction.

BILAN TRIENNAL DE FONCTIONNEMENT DE LA SSS

THEMES	/ ANNEES	ANNEE N-2	ANNEE N-1	ANNEE N
EFFECTIFS	Etablissement			
EFFECTIFS DE LA SSS	6 ^{ème} ou 2 nd			
	5 ^{ème} ou 1 ^{ère}			
	4 ^{ème} ou Terminale			
	3 ^{ème}			
RESULTATS SCOLAIRES	Précisez taux de passage (réussite au bac)			
	Mentionnez si problème d'abandon ou de comportement			
RESULTATS SPORTIFS	UNSS			
	Fédéral			
SANTE	Modalités de suivi (circulaire parue au BO n°18 du 1 ^{er} mai 2003)			
	Actions menées / hygiène, nutrition			
ENCADREMENT	Coordonnateur SSS (nom, qualité)			
	Intervenant(s) (nom, qualité)			
MOYENS	Financiers (volume, provenance)			
	Matériel/équipements (nature / provenance)			
PARTENARIAT SPORTIF	Degré de satisfaction de 1 à 4			
LIENS AVEC L'AS	%licence établissement			
	% licence SSS			
	Actions menées entre la SSS et l'AS			
RAPPORT AVEC LE PROJET PEDAGOGIQUE EPS	Aspect particulièrement développé			
PLUS-VALUE DE LA SSS	Pour les élèves			
	Pour l'établissement			

AXES PRIORITAIRES D'AMELIORATION

THEMES	/ ANNEES	ANNEE N+1 / N+2
EFFECTIFS	Etablissement	
	6 ^{ème} ou 2 nd	
	5 ^{ème} ou 1 ^{ère}	
	4 ^{ème} ou Terminale	
	3 ^{ème}	
RESULTATS SCOLAIRES	Précisez si stratégies prévues pour améliorer les résultats scolaires	
RESULTATS SPORTIFS VISES	UNSS	
	Fédéral	
SANTE	Modalités de suivi (circulaire parue au BO n°18 du 1 ^{er} mai 2003)	
	Actions à mener / hygiène, nutrition	
ENCADREMENT	Coordonnateur SSS (nom, qualité)	
	Intervenant(s) (nom, qualité)	
MOYENS	Financiers (volume, provenance)	
	Matériel/équipements (nature / provenance)	
PARTENARIAT SPORTIF	A partir du degré de satisfaction, quel choix mis en place	
LIENS AVEC L'AS	% licence établissement	
	% licence SSS	
	Actions à mener entre la SSS et l'AS	
RAPPORT AVEC LE PROJET PEDAGOGIQUE EPS	Aspect particulièrement à développer	
PLUS-VALUE SOUHAITEE DE LA SSS	Pour les élèves	
	Pour l'établissement	

DEMANDE DE **RECONDUCTION**
DE LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE :.....

Établissement :

département :

1)



AVIS JUSTIFIE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT :

(joindre l'extrait de la décision)

Date et signature du chef d'établissement

2)



AVIS JUSTIFIE DU PARTENAIRE SPORTIF:

Date et signature :

3)



AVIS JUSTIFIE DU SERVICE DEPARTEMENTAL UNSS :

Date et signature :

4)



AVIS DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE DIRECTEUR DES SERVICES DEPARTEMENTAUX:

Date et signature :

5)

AVIS DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE INSPECTEUR PEDAGOGIQUE REGIONAL D'EPS :

Date et signature :

Rappel : la présence de tous les avis est nécessaire à la reconduction de la section sportive scolaire.